

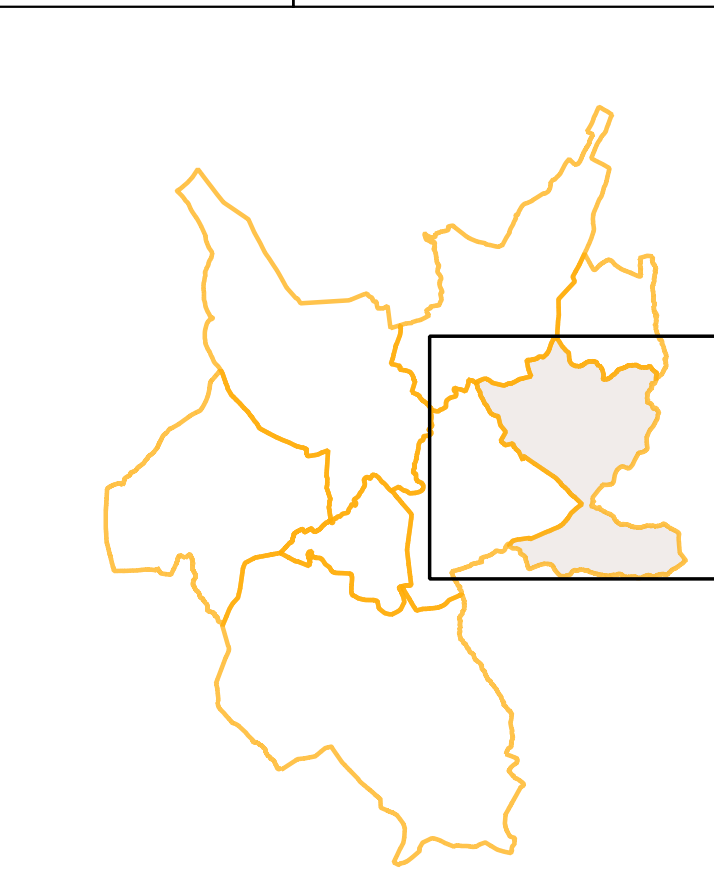


Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Révision allégée n°1

PLAN N°3-2-8

Commune de **MARLIOZ**



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2026, approuvant la révision « allégée » n°1 du PLU du Val des Usse.

Le Président, **PAUL RANNARD**

Procédures		Date de la séance
Elaboration		25/02/2020
Mise à jour 1		23/07/2020
Modification Simplifiée n°1		08/12/2020
Mise à jour 2		22/03/2021
Mise à jour 3		21/06/2021
Modification n°1		08/03/2022
Mise à jour 4		19/05/2022
Mise à jour 5		07/11/2022
Mise à jour 6		20/01/2023
Mise à jour 7		27/04/2023
Modification Simplifiée n°2		13/06/2023
Modification n°2		10/06/2025
Modification n°3		10/03/2026

Édité le : 25/02/2026 Ech : 1/5000

Urbaniste **Territoires demain** Géomaticien **CICL** Fond Cadastre Données originales téléchargées sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour de Décembre 2025

ZONES URBAINES

- UH1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHC1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC3c** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHH1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE** Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEP** Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXb** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc** Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales
- UXd** Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, dans lequel le logement est autorisé sous conditions

ZONES DESTINEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUHC1** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUHC2** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH** Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX** Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques
- 2AUV** en vigueur dans le PLU de Chilly approuvé le 17 février 2006
- 2AU** en vigueur dans le PLU de Chilly approuvé le 17 février 2006

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
- Av** Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle
- Nc** Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd** Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr** Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Nl** Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Ni** Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr** Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais

EMPLACEMENTS RESERVES

- ER** Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- S** Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- MS** Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU

- Z** Zones humides
- C** Corridors écologiques
- R** Réservoirs de biodiversité
- E** Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

- C** Changement destination vers activité
- H** Changement destination vers habitat
- Ht** Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

- ES** Espaces paysagers structurants
- E** Espaces verts
- E** Espaces verts

Secteur d'OAP patrimoniale

- B** Bâtiment patrimonial à préserver
- Bv** Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- P** Petit patrimoine à préserver

Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée

- S** Secteur de carrière

Risques technologiques repéré au titre de l'article R151-34-1° du CU

- P** Pipeline Hydrocarbure
- C** Canalisations de Gaz

Autres

- O** Obligation de démolir préalable
- M** Obligation de maintien des commerces en RDC
- S** Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER49	Élargissement RD27	6926 m²	Conseil Départemental
ER50	Élargissement RD27	24949 m²	Conseil Départemental
ER51	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	492 m²	Commune de Marlioz
ER52	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	283 m²	Commune de Marlioz
ER54	Salle des fêtes et aire de stationnement	6440 m²	Commune de Marlioz
ER55	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	59 m²	Commune de Marlioz
ER57	Création d'une aire de stationnement	2127 m²	Commune de Marlioz
ER58	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	389 m²	Commune de Marlioz
ER59	Élargissement sécurisation carrefour RD7 chemin gironde	216 m²	Commune de Marlioz
ER60	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	96 m²	Commune de Marlioz
ER61	Élargissement RD27	12226 m²	Conseil Départemental
ER62	Sécurisation sortie de l'école, Aménagement aire de stationnement et espaces publics	3921 m²	Commune de Marlioz
ER63	Pour point d'apport volontaire	443 m²	Commune de Marlioz
ER64	Pour point d'apport volontaire	311 m²	Commune de Marlioz
ER65	Pour point d'apport volontaire	159 m²	Commune de Marlioz
ER66	Création d'un bassin de rétention	14358 m²	Commune de Marlioz
ER67	Parking pour commerces voisins	2348 m²	Commune de Marlioz
ER68	Création d'un point d'apport volontaire pour le tri sélectif	163 m²	Commune de Marlioz
ER66	Aménagement et sécurisation de carrefour entre la Vy du Moulin et la Route de Usse	782 m²	Commune de Marlioz

